

sert encore à former les couches et les réchauds.

Fumier de vache ou de bœuf.

Cet engrais, plus aqueux et moins fermentescible que les précédents, appartient à la catégorie des fumiers froids. Les agronomes et les cultivateurs s'accordent tous à en conseiller l'emploi sur les terrains secs et brûlants et le recommandent pour la culture de toutes les plantes avides d'eau ou aimant la fraîcheur. Sa qualité dépend nécessairement de celle de la nourriture des bêtes. Les vaches qui broutent de maigres pacages ou qui vivent de paille en hiver, ne fournissent pas un fumier comparable à celui des bêtes de trait et des bêtes soumises au régime de l'engraisement.

Cet engrais à l'immense mérite, à nos yeux surtout, lorsqu'il se trouve dans un état de décomposition avancée, de ne pas altérer la délicatesse des produits. C'est le seul des fumiers de ferme qui soit accepté, sans protestation, dans la culture des vignes fines.

— "Ce fumier, dit Schwerz, possède plusieurs propriétés particulièrement utiles ; la première, de se maintenir longtemps dans le sol, ce qui compense bien la lenteur de son action ; la seconde, d'être propre à tous les terrains et à toutes les cultures ; la troisième, de se lier très-facilement, à cause de son état presque fluide, avec toute espèce de litière, propriété que n'ont pas les fumiers de cheval et de mouton ; la quatrième, d'opérer une action toujours uniforme ; la cinquième, la masse plus considérable de déjections, et la proportion plus forte d'engrais produit. Et, s'il est vrai qu'un animal ne peut rendre plus qu'il ne consomme, il est plus vrai encore que les déjections des bêtes à cornes permettent, à raison de leur fluidité, une addition plus considérable de litière que celles des moutons et des chevaux."

La première qualité, dont parle Schwerz peut être contestée dans bien des cas. Si parfois il est avantageux d'avoir affaire à des engrais d'une action lente, le plus, souvent, il y a profit à obtenir des effets rapides.

Le mètre cube de fumier de bœuf nourri pour la boucherie, et convenablement décomposé, pèse environ 800 livres.

Un bœuf de travail peut produire par année de 10 à 11,000 lbs de fumier.

Fumier de porcs.

En général, cet engrais ne jouit pas d'une bonne réputation. Les uns le disent trop froid, les autres lui attribuent des propriétés nuisibles aux récoltes ; quelques-uns lui reprochent de n'avoir pas de durée. Ces appréciations, plus ou moins fondées dans les pays où les porcs reçoivent une nour-

riture très-aqueuse, ne sont pas exactes partout. Ainsi, les Anglais ne partagent point cette mauvaise opinion ; Schwerz ne la partage pas non plus. — "Ma propre expérience, dit-il, m'a fait reconnaître que le fumier des porcs à l'engrais produit, pendant deux années, un effet plus grand dans les mêmes terres et sur les mêmes plantes que le fumier des vaches."

On reproche avec raison à cet engrais d'introduire beaucoup de mauvaises herbes dans les récoltes ; mais il n'en serait pas ainsi si l'on prenait la précaution de ne l'employer qu'à près d'une longue fermentation.

En écrivant sur l'*Agriculture dans la Campine*, nous avons dit : — En Campine, les porcs ne sont pas les animaux les mieux nourris de la ferme. Il n'est donc pas étonnant que leur fumier soit considéré comme étant de médiocre qualité. Cependant, ceux qui nourrissent fortement élèvent des doutes à cet égard, et vous-même jusqu'à affirmer le contraire. Ceci nous rappelle une conversation qui s'engagea à Hoogstraeten, entre deux habitants de cette commune ; l'un contestait le mérite du fumier de porc ; l'autre, un échevin de l'endroit, soutenait la thèse opposée, et disait : — Je n'emploie d'autre engrais que celui provenant des six ou huit porcs que je nourris continuellement, et cependant je ne connais pas de cultivateur dans la commune qui ait, à cette heure, une récolte sur pied meilleure que la mienne. — Le fait était exact ; il n'y avait pas à nier ; donc, dans ce cas particulier, la cause du fumier de cochon était gagnée.

On assure que cet engrais à une action très-marquée sur le développement du chanvre. Dans quelques contrées, on le prône pour les prairies naturelles ; le plus ordinairement, on ne l'emploie pas isolement, on le mêle aux autres fumiers de la ferme.

Carrière Agricole.

Défauts de confiance.

Pour les personnes qui sont restées jusque-là étrangères aux pratiques de l'agriculture, une cause particulière s'oppose souvent à ce qu'elles obtiennent de leurs agents l'obéissance nécessaire et un concours dévoué, et cette cause, il importe beaucoup qu'elles la connaissent bien : c'est le défaut de confiance agricole de la part des subordonnés. Pour cette espèce de confiance, comme pour toutes les autres, on ne l'obtient qu'en la méritant, et l'autorité n'y peut rien. Un propriétaire se détermine à faire valoir un domaine avec les connaissances qu'il a puisées dans les livres : il donne les ordres de son cabinet, souvent même il prétend diriger, de sa

demeure à la ville, les opérations de la culture. Les difficultés ou les inconvénients de l'application, il ne peut pas les juger ; et, s'il s'en présente, il les rejette sur l'incurie ou la mauvaise volonté de ses valets. Ces derniers, en effet, dans de telles circonstances, servent toujours mal, parce qu'ils travaillent avec dégoût, et en se moquant entre eux des opérations qu'on leur fait exécuter. Presque toujours le propriétaire se dégoûte lui-même, et quitte l'agriculture, en disant qu'il est impossible de rien faire avec une telle classe d'hommes. Mais si les occupations agricoles n'étaient pas pour lui une simple velléité, s'il consacre quelques années à s'instruire par la pratique et l'observation des faits, il reconnaîtra combien dans ses débuts il avait commis de fautes, et combien étaient justes certaines observations de ses gens qu'il mettait d'abord sur le compte de l'aveugle routine. L'homme le plus éclairé doit se dire, en entrant dans cette carrière, que ses valets, tout ignorants qu'ils sont, savent, relativement aux pratiques agricoles, beaucoup de choses qu'il ignore lui-même, et tout en restant le maître, c'est en les consultant et en jugeant par ses yeux la vérité de leurs observations, qu'il leur inspirera autant de confiance qu'il est possible qu'ils en placent en lui dans une telle position ; car il se montrera à eux comme un homme de sens et de bon jugement. Peu à peu, à mesure que l'expérience pratique qu'il acquiert ainsi le met à portée d'apprécier l'opportunité des modifications empruntées à d'autres modes de culture, s'il le fait avec intelligence et circonspection, s'il ne tente qu'en petit des essais douteux, s'il réussit dans les applications qu'il fera sur une plus grande échelle, il amènera ses gens à cette confiance sans laquelle l'autorité du maître ne peut obtenir un concours franc et dévoué. Dans quelque pays que ce soit, on peut être assuré de trouver ce concours dans les agents ordinaires de la culture, lorsqu'on saura bien s'y prendre pour l'obtenir.

Attention dans le choix d'un valet de confiance.

Le choix que fait le maître de ceux auxquels il délègue une portion d'autorité, mérite une grande attention de sa part. Il ne faut pas qu'il croit qu'il peut distribuer selon son caprice l'exercice de l'autorité : les hommes se soumettent difficilement au commandement de celui auquel ils ne reconnaissent pas une espèce de supériorité morale. D'ailleurs, en supposant que le choix ait été bon, sous le rapport de l'intelligence, de la conduite et du dévouement aux intérêts du maître, tous les hommes ne sont pas propres à commander à d'autres ; et c'est une qualité que l'on rencontre même assez rarement parmi les